



RELEVÉ DE DÉCISIONS

CONSEIL MUNICIPAL du mardi 29 mars 2016

1 – ELECTION D'UN SECRÉTAIRE

Sébastien BOEDEC est désigné comme secrétaire de séance.

2 – PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2016

Rapporteur : Philippe Le Goff

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 23 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC, Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

Et par 5 voix **CONTRE** (Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI Yannick KERLOGOT et Nicolas PERROT)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 février 2016

INTERCOMMUNALITÉ

3 – DOSSIERS SUIVIS PAR GUINGAMP COMMUNAUTÉ

Rapporteur : Aimé Dagorn.

Conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1999, un compte-rendu de l'activité et des dossiers suivis par la Communauté de Communes (Conseil Communautaire du 24 mars 2016) a été fait en séance du 29 mars 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL A **PRIS ACTE** de ces informations.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

4 – ACQUISITIONS FAITES PAR LA VILLE PAR EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Rapporteur : Marie Agnès Pogam

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a lors de sa séance du 18 avril 2014, donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans un certain nombre de domaines dont l'exercice du Droit de Prémption.

Le Maire doit en rendre compte lors d'une séance obligatoire du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est par conséquent informé de la décision d'exercer le droit de préemption urbain sur la vente par adjudication d'un ensemble immobilier situé 8 et 10 rue du Cosquer cadastré pour le numéro 8 section AH N° 4 pour une superficie de 4 ares 81 ca et pour le numéro 10 section AH N° 3 pour une superficie de 1 are 92 ca comprenant un terrain et un bâtiment à usage d'habitation appartenant à la SCI les Liserons moyennant le prix de 91 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE de cette information

FINANCES

5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA RECEVEUSE MUNICIPALE POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Magali Morvan.

Le Compte de Gestion, présenté par Madame la Trésorière Principale de GUINGAMP retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année ainsi que le bilan de la commune.

En section d'investissement, il présente des recettes d'un montant de 3 233 846.62 € et des dépenses d'un montant de 1 986 879.72 €.

En section de fonctionnement, il présente des recettes d'un montant de 9 412 635.25 € et des dépenses d'un montant de 8 920 336.43 €.

Les comptes de l'exercice 2015 se traduisent par un excédent global de 1 739 265.72 €.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	3 233 846.62 €	9 412 635.25 €	12 646 481.87 €
Dépenses	1 986 879.72 €	8 920 336.43 €	10 907 216.15 €
Résultat	1 246 966.90 €	492 298.82 €	1739 265.72 €

Le Compte de Gestion est en conformité avec le Compte Administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 26 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC, Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI Yannick KERLOGOT et Nicolas PERROT)

Et par 3 **ABSTENTIONS** (Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 de la Receveuse Municipale pour le budget principal.

6 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA RECEVEUSE MUNICIPALE POUR LE BUDGET ANNEXE «PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES»

Rapporteur : Magali Morvan.

Le Compte de Gestion relatif à l'aire de pétanque (partie «panneaux photovoltaïques») se présente comme suit :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	5 083.04 €	6 630.12 €	11 713.16 €
Dépenses	3 979.83€	8 277.49 €	12 257.32 €
Résultat	1 103.21 €	- 1 647.37 €	- 544.16 €

Le Compte de Gestion relatif à l'aire de pétanque est en conformité avec le Compte Administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 26 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC, Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI Yannick KERLOGOT et Nicolas PERROT)

Et par 3 **ABSTENTIONS** (Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 de la Receveuse Municipale pour le budget annexe «Panneaux Photovoltaïques»

7 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA RECEVEUSE MUNICIPALE POUR LE BUDGET ANNEXE «LOTISSEMENT DE GOURLAND»

Rapporteur : Magali Morvan.

Le compte de Gestion relatif au lotissement de Gourland se présente comme suit :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	51 865 .65 €	375 125.66 €	426 991 .31 €
Dépenses	352 189.58 €	404 055.89 €	756 245.47 €
Résultat	- 300 323.93 €	- 28 930.23 €	- 329 254.6 €

Le Compte de Gestion relatif au lotissement de Gourland est en conformité avec le Compte Administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 26 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC, Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI Yannick KERLOGOT et Nicolas PERROT)

Et par 3 **ABSTENTIONS** (Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 de la Receveuse Municipale pour le budget annexe «Lotissement de Gourland»

8 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Magali Morvan.

Le Compte Administratif de l'ordonnateur de l'année 2015 se présente comme suit :

	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	3 233 846.62 €	9 412 635.25 €	12 646 481.87 €
Dépenses	1 986 879.72 €	8 920 336.43 €	10 907 216.15 €
Résultat	1 246 966.90 €	492 298.82 €	1 39 265.72 €

Le Compte Administratif est en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 21 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC)

Par 5 voix **CONTRE** (Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT et Nicolas PERROT)

Et par 3 **ABSTENTIONS** (Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

APPROUVE le Compte Administratif 2015 du budget principal.

9 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE «PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES»

Rapporteur : Magali Morvan.

Le Compte administratif relatif à l'aire de pétanque (partie «panneaux photovoltaïques») se présente comme suit.

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	5 083.04 €	6 630.12 €	11 713.16 €
Dépenses	3 979.83€	8 277.49 €	12 257.32 €
Résultat	1 103.21 €	- 1 647.37 €	- 544.16 €

Le Compte Administratif est en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 26 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC, Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI Yannick KERLOGOT et Nicolas PERROT)

Et par 3 **ABSTENTIONS** (Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

APPROUVE le Compte administratif 2015 du budget annexe «panneaux photovoltaïques»

10 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE «LOTISSEMENT DE GOURLAND»

Rapporteur : Magali Morvan.

Le compte administratif relatif au lotissement de Gourland se présente comme suit :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	51 865 .65 €	375 125.66 €	426 991 .31 €
Dépenses	352 189.58 €	404 055.89 €	756 245.47 €
Résultat	- 300 323.93 €	- 28 930.23 €	- 329 254.16 €

Le Compte administratif relatif au lotissement de Gourland est en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 26 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC, Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI Yannick KERLOGOT et Nicolas PERROT)

Et par 3 **ABSTENTIONS** (Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

APPROUVE le Compte administratif 2015 du budget annexe «Lotissement de Gourland»

11 – AFFECTATION DE RÉSULTAT

Rapporteur : Magali Morvan.

Après le vote du Compte Administratif de l'année 2015, il convient de procéder à l'affectation du résultat. Les résultats de l'année 2015 se présentent comme suit :

Recettes d'investissement	3 233 846.62
Dépenses d'investissement	1 986 879.72
Solde d'exécution d'investissement	1 246 966.90
Déficit d'investissement reporté	- 208 017.09
Résultat cumulé d'investissement	1 038 949.81
Restes à réaliser (Recettes)	363 564.39
Restes à réaliser (Dépenses)	755 612.80
Solde des restes à réaliser	- 392 048.41

Déficit d'investissement	646 901.40
Recettes de fonctionnement	9 412 635.25
Dépenses de fonctionnement	8 920 336.43
Solde d'exécution de fonctionnement	492 298.82
Excédent antérieur reporté	678 111.66
Résultat de fonctionnement à répartir	1 170 410.48
Affectations proposées	
Résultat de fonctionnement reporté	1 170 410.48
Excédents de fonctionnement capitalisés	

En 2015, la section d'investissement a généré un solde d'exécution positif de 1 246 966.90 € ; cumulé au déficit reporté de 2014 de – 208 017.09 € il procure un excédent d'investissement de 1 038 949.81 €. Les restes à réaliser figurent au Budget Primitif 2016.

Le solde positif d'exécution en fonctionnement de 492 298.82 €, ajouté à l'excédent antérieur reporté de 678 111.66 €, génère un résultat de fonctionnement de 1 170 410.48€.

Il est proposé d'affecter le résultat de 2015 comme suit :

- compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 1 170 410.48 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 21 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC)

Et par 8 **ABSTENTIONS** (Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT, Nicolas PERROT, Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'année 2015 comme suit :

- compte 002 – excédent de fonctionnement reporté : 1 170 410.48€

12 – BUDGET PRIMITIF 2016

Rapporteur : Magali Morvan.

Le projet de budget 2016 se présente comme suit :

- recettes de fonctionnement : 10 073 075.48 €
- dépenses de fonctionnement : 10 073 075.48 €

- recettes d'investissement : 5 146 082.75 €
 - dépenses d'investissement : 5 146 082.75 €
- dont remboursement du capital de la dette : 232 000 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 21 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC)

Et par 8 voix **CONTRE** (Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT, Nicolas PERROT, Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

APPROUVE le budget primitif de l'année 2016.

13 – BUDGET ANNEXE 2016 DE L'AIRE DE PÉTANQUE – Panneaux photovoltaïques

Rapporteur : Magali Morvan.

Le projet de budget 2016 se présente comme suit :

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| - recettes de fonctionnement : | 10 584.95 € |
| - dépenses de fonctionnement : | 10 584.95 € |
| - recettes d'investissement : | 13 743.20 € |
| - dépenses d'investissement : | 4 200.00 € |

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 26 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC, Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT et Nicolas PERROT)

Par 1 voix **CONTRE** (Pierre PASQUIOU)

Et par 2 **ABSTENTIONS** (Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

APPROUVE le budget annexe 2016 de l'aire de pétanque – panneaux photovoltaïques

14 – BUDGET ANNEXE 2016 DU LOTISSEMENT DE GOURLAND

Rapporteur : Magali Morvan.

Le projet de budget 2016 se présente comme suit :

- recettes de fonctionnement :	279 538.23 €
- dépenses de fonctionnement :	279 538.23 €
- recettes d'investissement :	333 254.16 €
- dépenses d'investissement :	333 254.16 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 26 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC, Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT et Nicolas PERROT)

Et par 3 **ABSTENTIONS** (Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

APPROUVE le budget annexe 2016 de l'aire de pétanque – panneaux photovoltaïques

15 – VOTE DES SUBVENTIONS

Rapporteur : Magali Morvan.

Les subventions 2016 proposées par les différentes commissions sont incluses dans le budget mais elles doivent faire l'objet d'un vote distinct et nominatif.

La liste des subventions figure dans les documents annexés au Budget Primitif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 21 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC)

Et par 8 **ABSTENTIONS** (Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT, Nicolas PERROT, Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

APPROUVE la liste des subventions figurant dans les documents annexés au Budget Primitif 2016.

16 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Magali Morvan.

Les bases prévisionnelles de l'année 2016 se présentent comme suit :

- taxe d'habitation :
- taxe foncière (bâti) :
- taxe foncière (non bâti) :

La reconduction des taux de 2015 donnerait le produit ci-dessous :

	Bases d'imposition	Taux 2013	Produit fiscal
Taxe d'habitation	8 679 000	15,40 %	1 336 566
Taxe foncière (Bâti)	7 312 000	26,27 %	1 920 862
Taxe foncière (non bâti)	9 400	59,35 %	5 579
		TOTAL	3 263 007

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** de reconduire les taux de 2015.

17 – FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – DÉPÔT D'UN DOSSIER COMPLÉMENTAIRE

Rapporteur : Magali Morvan.

A l'issue du comité interministériel aux ruralités réuni le 14 septembre 2015, le Président de la République a décidé d'augmenter de façon massive le soutien aux investissements des Communes et Intercommunalités.

L'effort de l'Etat se traduit notamment par la mobilisation d'une enveloppe d'un milliard d'Euros supplémentaires pour 2016 en faveur des projets portés par les Communes et leurs groupements.

L'article 159 de la loi de finances 2016 crée une dotation de soutien composée de deux enveloppes :

- 500 millions d'Euros consacrés à de grandes priorités d'investissement telles que les projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles. Au titre de cette enveloppe, la Bretagne bénéficie de 24 millions 727 000Euros.

- 300 millions d'Euros sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres

Le Conseil Municipal a été appelé lors de sa dernière séance du 22 février 2016 à statuer sur un certain nombre de dossiers éligibles au fonds en faveur de la revitalisation des bourgs-centres.

Un nouveau dossier a depuis été constitué sur la thématique des économies d'énergies qui entrent dans le cadre de la première enveloppe de 500 millions d'euros.

Ces travaux concernent plusieurs bâtiments.
Il s'agit ainsi de :

Ecole Diwan :

Mise en place d'une chaudière à condensation	7 454 € H.T	8 918.57 €TTC
----------------------------------------------	-------------	---------------

Bâtiment EALR

Travaux d'isolation	32 667 € H.T	39 069.73 €TTC
---------------------	--------------	----------------

Médiathèque

Mise en place de chaudières à condensation Modulantes et refonte de la panoplie	32 750 € H.T	39 169 € TTC
------------------------------------------------------------------------------------	--------------	--------------

Divers bâtiments UCO et école de la Madeleine

Remplacement de menuiseries	12 438 € H.T	14 925.60 € TTC
-----------------------------	--------------	-----------------

TOTAL DES TRAVAUX	85 309 € H.T	102 082.29 € TT
--------------------------	---------------------	------------------------

Une subvention d'un montant correspondant à 40% du coût H.T de l'opération globale pourrait être sollicitée soit 34 124 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le préprogramme de cette opération
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement dédié aux communes sur la partie concernant les projets de rénovation thermique,
- **DÉLÈGUE** au Maire l'établissement du dossier de demande de subvention correspondant et plus généralement tout document en rapport avec l'aide sollicitée.

18 – ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Magali Morvan.

Madame La Trésorière de Guingamp nous a transmis un état de présentation en non-valeur de titres et factures émises par la ville de Guingamp pour un montant de 2 291.95 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** de l'admission en non-valeur de ces sommes pour un montant de 2 291.95€ qui seront inscrites au compte 6541 du budget principal 2016 de la ville.
-

19 – PROGRAMME DES TRAVAUX 2016

Rapporteur : Jean Guy Donnart.

Le projet de budget 2016 comprend des travaux de bâtiments, d'éclairage public et de voirie ci-dessous énumérés :

Bâtiments divers :

- Travaux Espace Sportif de la Madeleine
- Travaux ERP
- Prison
- Château Pierre II
- EALR : Isolation thermique
- Changement porte logis gardien cimetière La Chesnaye
- Basilique : remplacement de l'éclairage de la Nef
- Service des jardins et espaces verts : remplacement des vannes et des pompes de circulation
- Service des jardins et espaces verts : Dallage à l'entrée du Bi-tunnel
- Mairie : travaux d'aménagement de divers bureaux et locaux
- Mairie : remplacement pompe double
- Théâtre : peinture et sol des loges
- CSA : remplacement 2 détecteurs incendie
- UCO : remplacement porte d'entrée Hall

Médiathèque :

- rénovation façade
- remplacement détecteurs alarme incendie
- remplacement 2 chaudières
- Remplacement batterie déshumidificateur
- Remplacement et régulation vannes 3 voix
- Remplacement stores vénitiens
-

Bâtiments scolaires :

Ecole Leizour :

- Nouveau préau
- Fermeture préau existant
- But de hand et peinture
- Pose d'une porte et d'une fenêtre
- Peinture dortoir
- Rideau occultant

Ecole La Chesnaye :

- Réfection sols classes
- Peinture dortoir
- Pose éviers salle des professeurs
- Remplacement détecteurs alarme incendie
- Toboggan et sol coulé

Diwan :

- Remplacement d'une chaudière

La Madeleine :

- Porte et fenêtre
- Rideau brise soleil
- Sol coulé pour jeux de cour

Centre de loisirs :

- isolation thermique sous toiture

Eclairage public :

- Travaux annuels

Travaux de voirie :

- Programme de voirie 2016
- Réfection des trottoirs 2015-2016
- Sécurité incendie

Divers travaux d'aménagement :

- Signalétique
- Passerelle sur le Trieux
- Sécurité et accessibilité pont St Sébastien
- Parcours sportif et de santé
- Réfection de la piste et aires de jeux terrain de Cadolan

Patrimoine :

- Etude Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
- Parcours Sonore de la Prison

PRU :

- Travaux d'aménagement prévu dans la maquette financière

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

Par 21 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC)

Et par 8 voix **CONTRE** (Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT, Nicolas PERROT, Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

APPROUVE ce programme de travaux

20 – ACQUISITION DE MATERIELS ET DE MOBILIERS 2016

Rapporteur : Jean Guy Donnart.

Le projet de budget 2016 comprend les acquisitions de logiciels, matériels et mobiliers ci-dessous énumérés :

LOGICIELS :

- Logiciel Acrobat Pro
- Logiciel Emagnus + parapheur électronique
- Licence windows server 2012 et mise à niveau logiciel de messagerie

MATERIELS:Matériel informatique :

- Remplacement de divers postes informatique et divers matériels

Matériel technique :

- Chariot élévateur
- Glouton
- Tachymètre
- Echelles
- Illuminations de Noël
- Affuteuse de chaîne de tronçonneuse
- Aspiros souffleurs
- Débroussailleuses électriques
- Plate-forme individuelle roulante
- Escabeau Plate-forme
- Remorque
- Tronçonneuse
- Auto laveuse multi wash à batterie
- Aspirateur eau et poussière
- Tables et chaises
- Protection de sol
- Visseuse
- Etablis portatifs
- Diable
- Station de soudage
- Scie sauteuse
- Extincteurs
- Remplacements divers matériels tous services
- Tableau d'affichage salle de pause
- Plantations

Matériel pour le service culturel et la médiathèque:

- Théâtre : Système son 2 amplis retour
- Théâtre : Flycase pour console lumière
- Théâtre : Mobiliers divers
- Théâtre : remplacement 4 détecteurs alarme incendie
- Théâtre : lecteur DVD
- Médiathèque : Micro voix
- Médiathèque : signalétique et matériel d'exposition

Matériels pour les écoles :

- 1 écran de projection
- 3 disques durs externes
- 1 armoire frigorifique
- 5 Pc portables
- Mobilier
- Table de pique-nique
- Vélos
- Four industriel

Mobiliers :

- Divers mobiliers de bureau
- Divers mobiliers Urbains

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

Par 28 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC, Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Nicolas PERROT, Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

Et par 1 voix **CONTRE** (Yannick KERLOGOT)

- **APPROUVE** ce programme d'acquisition de matériels, logiciels et mobiliers
- **AUTORISE** la consultation des fournisseurs dans le cadre de procédures adaptées.

TRAVAUX / ÉQUIPEMENTS

21 – DÉPÔT D'UN PERMIS D'AMÉNAGER MODIFICATIF POUR LE LOTISSEMENT DE GOURLAND

Rapporteur : Marie Agnès Pogam.

Dans le secteur de Gourland, la Ville de Guingamp, avec Guingamp Habitat, a réalisé un nouveau quartier.

Un permis d'aménager a été délivré pour permettre les différentes opérations.

Toutefois, les aménagements et constructions réalisés ont modifié les surfaces de certains lots.

Aussi, un permis d'aménager modificatif doit être déposé pour respecter les procédures d'urbanisme.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme à déposer la demande de permis d'aménager modificatif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le permis.

22 – CONVENTION AVEC GUINGAMP HABITAT POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PETITES SALLES

Rapporteur : Jean Guy Donnart.

Les nouveaux logements de la Résidence du Square des Petites Salles ont été livrés par Guingamp Habitat en février 2015.

Afin d'assurer la viabilisation de cette nouvelle Résidence, la voirie traversant les Petites Salles a fait l'objet d'une cession de domaine en faveur de la Ville.

Depuis, Guingamp Habitat a décidé de réaménager le parc des Petites Salles, aussi un des mâts d'éclairage public mis en place lors de la création du Square est à déplacer.

La Mairie de Guingamp ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, ces travaux seront ordonnés par la Ville sous Maîtrise d'ouvrage de la SDE.

Toutefois, Guingamp Habitat participe et prend en charge le coût financier des travaux nécessaires au déplacement du mât d'éclairage public gênant.

Le coût de cette prestation est de 1 110.05 € HT.

Dans le cadre de cet aménagement, il est donc nécessaire de signer une convention avec Guingamp Habitat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant à signer la convention avec Guingamp Habitat pour l'opération des travaux d'aménagement de la Résidence des Petites Salles tel que décrit précédemment.

AFFAIRES SOCIALES

23 – VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE

Rapporteur : Philippe Le Goff.

Par délibération du 18 Mai 2015, le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre du contrat de ville «Territoire de Veille Active».

Cette décision fait suite à la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville qui a entraîné la sortie de la ville de Guingamp de ce dispositif désormais réservé aux seuls quartiers disposant d'une population minimale de 1 000 habitants et présentant un revenu médian inférieur aux seuils de bas revenus.

Les crédits spécifiques de l'Etat étant, de ce fait, affectés à ces quartiers prioritaires, le financement d'actions ciblées, précédemment financées sur ce dispositif, risquaient d'être compromis.

Pour permettre de poursuivre la politique volontariste engagée sur les quartiers en difficulté, il a été décidé de signer un contrat de Ville «Territoire de Veille Active» avec l'Etat et les partenaires associés en application de l'article 13 de la loi du 21 février 2014. Ce contrat de Ville a été signé le 4 juillet 2015.

Les quartiers placés en Territoire de Veille Active mobilisent de manière prioritaire les moyens du droit commun des différents signataires du Contrat de Ville, ce qui peut être un argument non négligeable dans la négociation de crédits.

La programmation 2016 du Contrat de Ville a été validée le 8 Mars 2016 par le comité de pilotage. Les actions impliquant des dépenses pour la commune (ou le CCAS) sont les suivantes :

Nom de l'action	Opérateurs	Montant demandé à Ville de Guingamp 2016	Commentaires
les ateliers de sensibilisation à la sécurité routière et préparation au passage du permis de conduire	Mission Locale	2 000 €	Demande de 2000 € également auprès de Guingamp Communauté. Cette demande sera globalisée dans la contribution annuelle entre Guingamp Communauté et la Mission Locale.
Les permanences d'accès aux droits	CIDFF	1 000 €	Versement en 2015 de 800 € pour l'action «permanence d'accès aux droits» et association CIDFF
Trompe l'œil	Ville de Guingamp	3 500 €	Objectif : Réaliser des supports en trompe l'œil à insérer dans les ouvertures du manoir de Roudourou, afin de le valoriser et de le sécuriser. Intervention d'un prestataire (illustrateur, photographe) permettant de valoriser le sujet travaillé par les habitants.
Action médiation sociale	Ville de Guingamp	3 500 €	Comprends les charges locatives des locaux de proximité ainsi que les actions de proximité dans les quartiers du territoire de veille (fête de l'été, chasse aux œufs ...). En 2016 : ouverture d'un local à l'espace sportif de la Madeleine.
Fonds de participation des habitants (FPH) et Conseil Citoyen	Ville de Guingamp	1 500 €	Le FPH permet de financer des projets ponctuels d'habitants de faible coût (inférieur ou égal à 500 €) ayant pour objectif de mobiliser les habitants et de renforcer le lien social.

Par ailleurs, à titre d'information, le CCAS de Guingamp financera en 2016 les actions suivantes (sous réserve de validation du CA) :

- Référent de proximité (porteur : Mission Locale) à hauteur de 7 500 €
- Le français parlé (porteur : CCAS de Guingamp) à hauteur de 3 500 €
- Action mobilité – scooters (porteur : Association Maison de l'Argoat) à hauteur de 3 100 € (achat de deux scooters supplémentaires pour le public de + de 25 ans, bénéficiaires RSA)

Annexe financière 2016 – montants demandés par opérateur – voir pièce jointe

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 26 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC, Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT et Nicolas PERROT)

Et par 3 **ABSTENTIONS** (Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

- **ADOPTE** le programme d'actions pour l'exercice 2016 notamment au regard des objectifs inscrits dans le Contrat de Ville
- **DÉCIDE** de l'attribution des subventions sollicitées sur le budget de la ville telles que proposées ci-dessus

RESSOURCES HUMAINES

24 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Chantal Mancassola.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les décrets portant statut particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le tableau des effectifs qui retrace les emplois budgétaires ouverts au titre de l'année considérée.

Ville de Guingamp - TABLEAU DES EFFECTIFS au 29/03/2016

EFFECTIFS FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Il fait apparaître 113 postes budgétaires

FILIERE	CAT	GRADE	Temps de travail	Nombre	Dont Non pourvu
ADMINISTRATIVE	A	Directeur Général des Services - Emploi fonctionnel	TC	1	
		Attaché principal	TC	3	
		Attaché	TC	0	
	B	Rédacteur principal 1ère classe	TC	1	
		Rédacteur principal 2ème classe	TC	2	
		Rédacteur	TC	1	
	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	TC	5	
		Adjoint Administratif Principal 2ème classe	TC	3	

		Adjoint Administratif 1ère classe	TC	2	
		Adjoint Administratif 2ème classe	TC	2	
TECHNIQUE	A	Ingénieur	TC	1	
	B	Technicien principal 2ème classe	TC	2	
		Technicien	TC	4	
	C	Agent de maîtrise principal	TC	0	
		Agent de maîtrise	TC	4	
		Adjoint Technique principal 1ère classe	TC	13	
		Adjoint Technique principal 2ème classe	TC	16	
		Adjoint Technique principal 2ème classe	TNC 91%	1	
		Adjoint Technique principal 2ème classe	TNC 80%	1	
		Adjoint Technique 1ère classe	TC	13	3
			TNC 91%	1	
			TNC 90%	1	
		Adjoint Technique 2ème classe	TC	12	
		Adjoint Technique 2ème classe	TNC 87%	1	
			TNC 84.94%	1	
			TNC 82.5%	1	
			TNC 82%	1	
C	TNC 80%		1		

			TNC 62,5%	1	
			TNC 20,23%	0	0
			TNC 14,28%	1	
CULTURELLE	A	Bibliothécaire	TC	1	1
		Assistant de conservation du pat. et des bibliothèques ppl 1ère classe	TC	3	
	B	Assistant Qualifié de conservation du pat. et des bibliothèques ppl 2ème classe	TC	1	
	C	Adjoint de Conservation du Patrimoine et des bibliothèques principal 1ère classe	TC	1	
		Adjoint de Conservation du Patrimoine et des bibliothèques 2ème classe	TC	1	
SPORTIVE	A	Conseiller des APS	TC	1	
ANIMATION	B	Animateur	TC	1	
	C	Adjoint d'animation 1ère classe	TC	1	
		Adjoint d'animation 2ème classe	TC	3	
SOCIAL	C	ATSEM Principal 1ère classe	TC	1	
		ATSEM Principal 2ème classe	TC	1	
		ATSEM 1ère classe	TC	2	

113

4

LES EMPLOIS EN CONTRAT A DUREE INDETERMINIEE
au 29/03/2016

Poste	Date debut du CDI	Durée hebdomadaire
Professeur de dessin CDI	12/03/2012	TNC 32,52%
Assistante de Direction Culture	12/03/2012	TC

EMPLOI NON PERMANENT 2016- Contrats à durée déterminée au 01/01/2016

Poste	Date debut du contrat	Date de fin de contrat	Durée hebdomadaire
Chargée de mission politique de la Ville	01/11/2015	31/10/2018	TC
Médiateur citoyen	17/12/2015	25/12/2017	TC
Emploi d'avenir Service des salles	23/12/2015	22/12/2018	TC
Emploi d'avenir Service salles	14/10/2013	13/10/2016	TC
Emploi d'avenir Service salles	à créer		
Emploi d'avenir Service jardins	recrutement en cours		TC
Emploi d'avenir Service jardins	12/11/2013	11/11/2016	TC
Emploi d'avenir services administratifs	08/06/2015	07/06/2018	TC

Emplois saisonniers			
7 animateurs ateliers méridiens	Temps méridien (1h20min) les jours scolaires	année scolaire	TNC 12,15%
3 à 4 animateurs saisonniers- Centre de Loisirs	Vacances scolaires		TC
8 saisonniers Services technique Municipal	Eté	1 mois	TC
3 hotesses d'exposition culture	Suivant programmation des expositions		TNC
animateur Temps d'activité périscolaires	Les jours scolaires	année scolaire	TNC

Ce tableau est mis à jour pour tenir compte des mouvements de personnels intervenus en 2015 et des avancements de grades proposés

Les mouvements de personnel en 2015		
Motif	Date	Recrutements réalisés
Décès d'un agent	21/10/2016	Ouverture du poste en interne et recrutement sur le cadre d'emploi d'adjoint technique : 1ère classe ou 2ème classe en 2016
Départ en retraite de la concierge	01/12/2016	redéploiement d'un agent sur le poste suite à la fermeture de castel Pic
Temps partiels et renforts :	23/12/2016	Recrutement d'emplois d'avenir : 1 emploi de secrétariat 1 emploi au service des salles en remplacement de l'autre emploi d'avenir

Les avancements de grade 2016 au 01/01/2016			
Grade initial	nombre	nouveau grade	nombre
Assistant du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe	-1	Assistant du patrimoine et des bibliothèques principal 1ère classe	1
Rédacteur	-1	Rédacteur principal 2ème classe	1
Adjoint administratif 1ère classe	-1	Adjoint Administratif principal 2ème classe	1
Adjoint administratif 2ème classe	-1	Adjoint Administratif 1ère classe	1
Technicien	-1	Technicien principal 2è classe	1
Adjoint technique principal 2ème classe	-2	Adjoint technique principal 1ère classe	2
Adjoint technique 1ère classe	-2	Adjoint technique principal 2ème classe	2
ATSEM principale 2ème classe	-1	ATSEM principal 1ère classe	1
ATESM 1ère classe	-1	AtSEM principal 2ème classe	1

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs pour l'année 2016

25 – RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR

Rapporteur : Chantal Mancassola.

La loi 2012-1189 du 26 octobre 2012 et le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 ont créé les contrats spéciaux «emplois d'avenir» qui ont pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés.

Ce nouveau dispositif permet de réunir les conditions pour une expérience professionnelle réussie avec la mobilisation des moyens de formation et la désignation d'un tuteur professionnel.

Ce contrat fait l'objet d'un accompagnement par l'Etat puisqu'il finance 75% du SMIC horaire brut et il exonère l'employeur du paiement des cotisations patronales de sécurité sociale.

Le coût réel brut mensuel d'un tel emploi est de 358 € pour un poste à temps plein.

Afin de conforter le parcours de formation d'un des jeunes en emploi d'avenir, il est prévu de l'affecter au service Bâtiments afin qu'il acquiert de l'expérience sur un poste de peintre.

Une prolongation du contrat est proposée afin de s'aligner sur la durée de formation qui s'achèvera le 28 octobre 2016.

La poursuite du contrat est possible jusqu'à la finalisation de la formation correspondant au passage du titre professionnel.

Il est également proposé de le remplacer au service des salles par un nouvel emploi d'avenir pour une durée de 3 ans.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Par 25 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC, Armelle LE BLEIZ, Yannick KERLOGOT, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

Et par 4 **ABSTENTIONS** (Roger HERVÉ, Katell BOUALI, Nicolas PERROT et Pierre PASQUIOU)

- **AUTORISE** le recrutement d'un nouvel emploi d'avenir au service des salles pour une durée de 3 ans

- **DÉCIDE** de la prolongation du contrat de la personne jusqu'au terme de sa formation

26 - CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016/2020

Rapporteur : Philippe Le Goff.

Le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020, mis en œuvre par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, est la reconduction de sa politique contractuelle déjà effective depuis 2010, avec un développement notable concernant la nature des projets éligibles au dispositif, la démarche d'élaboration du contrat et les attentes du Département vis à vis des territoires avec qui il contractualise.

En effet, le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 concerne maintenant la quasi-totalité des financements à destination du bloc local pour constituer l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes les constituant.

Les modalités d'élaboration du Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 sont les suivantes :

1. Réalisation par le territoire d'un diagnostic territorial pour relever les atouts, forces et faiblesses du territoire, et partage des conclusions de ce diagnostic avec le Département ;
2. Élaboration d'un projet de territoire définissant les différents axes d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux conclusions du diagnostic;
3. Programmation d'une liste d'opérations, en lien avec le projet de territoire défini, que le territoire souhaite inscrire dans le contrat, 50% minimum de l'enveloppe territoriale prévue devant concerner des opérations d'intérêt intercommunal. La liste d'opérations pourra être actualisée à l'occasion de la clause de revoyure prévue à mi-parcours du contrat.

En contrepartie de l'engagement financier départemental, il est demandé aux 34 territoires éligibles de s'impliquer dans les quatre contreparties fixées par le Département :

1. Participation de l'EPCI à l'effort de solidarité sociale sur le territoire, selon des modalités à définir avec le Département en fonction des spécificités territoriales constatées;
2. Abondement annuel du Fonds de Solidarité Logement (FSL) par le territoire sur une base de 0,50 € par habitant;
3. Implication des territoires au développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective, avec notamment l'adhésion à la plateforme Agrilocal 22;
4. Contribution au portail Dat'Armor (Open Data) pour tous les EPCI et les communes supérieures à 3 500 habitants. A noter que le Conseil Municipal de la ville de Guingamp a délibéré le 14 décembre 2015 afin de signer la charte de partenariat Dat Armor et a rencontré les services du Département pour définir les modalités de sa contribution.

La gouvernance du contrat est assurée par le Comité de Pilotage qui associe les Maires, le Président de l'Intercommunalité, le Conseiller Départemental référent et les conseillers départementaux du territoire.

C'est ce Comité de Pilotage, par ses travaux, qui détermine les thématiques prioritaires et arrête la liste des projets à financer pour le territoire. Cette instance se réunira au minimum une fois par an, pour le suivi du contrat (programmation des opérations, engagements du territoire concernant les contreparties, ...).

Dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et le territoire de la Communauté de Communes de Guingamp, une enveloppe financière d'un montant de 1 557 147 € est attribuée au territoire.

L'enveloppe financière attribuée au territoire résulte d'une répartition de l'enveloppe globale de 60M€ affectée pour l'ensemble des contrats départementaux de territoire. La répartition effectuée est faite sur la base de 7 critères de péréquation concernant la démographie, la superficie, la richesse financière et la fragilité sociale du territoire.

L'enveloppe territoriale prévue est destinée au financement des opérations. Le total des subventions versées annuellement ne pourra être supérieur au 1/5ème de l'enveloppe affectée au territoire sauf si des disponibilités de crédits de paiement le permettent.

Suite aux travaux du Comité de Pilotage, et après concertation avec le Conseil Départemental, le projet de contrat, dont la synthèse est jointe, a été approuvé mutuellement.

Monsieur le Maire invite donc l'Assemblée à prendre connaissance de ce document qui présente notamment :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités...);
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat ;
- le détail des contreparties attendues par le territoire.

Ceci exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

Par 21 voix **POUR** (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHÉ, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Patrick PICHOURON, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOÉDEC)

Et par 8 voix **CONTRE** (Roger HERVÉ, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT, Nicolas PERROT, Pierre PASQUIOU, Christine LALANDE et Alexandre BOUDET)

- **APPROUVE** les opérations inscrites au contrat ;
- **VALIDE** l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté par M. le Maire ;
- **AUTORISE**, sur ces bases, le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil départemental.

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H35
